

LEADER 2007-2013 COOPERATION

Présentation de la charte durable



Pourquoi une charte ?

OBJECTIFS des deux territoires :

- accompagner les agriculteurs vers plus de **durabilité** dans les pratiques et les systèmes de production.
- créer un « **pallier** » entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique.

Reconnaissance des systèmes de production respectueux de l'environnement et garantie d'un certain niveau de qualité de produits.

Élaboration en concertation

Un groupe de travail multi-acteurs :

- CC Pays des Herbiers et SM du Pays Yon et Vie
- Membres des GAL
- GAB 85
- GRAPEA
- Chambre d'agriculture
- GEDA des Herbiers
- FDSEA
- Associations consommateurs et environnement

Sur quoi s'appuie la charte ?

Des Cahiers des charges existants :

- **Mesure Agro-Environnementale (MAE)**
"systèmes fourragers économes en intrants" pour les élevages de ruminants et les grandes cultures
- **Label Rouge** pour les élevages hors sol.

Et des exigences spécifiques :

- Non utilisation d'**OGM**
- Non utilisation d'**insecticides**.

Sur quoi s'appuie la charte ?

Une démarche progressive et accompagnée :

Certains points du cahier des charges peuvent être adoptés progressivement dans un délai de 3 ans

L'engagement :

Engagement moral avant la mise en place de contrôles et la création d'une structure porteuse

Déploiement de la charte

Vulgarisation et communication

- Création d'un document à destination des producteurs pour chaque type de production retenue (**grandes cultures, élevage et maraîchage**)
- test de la charte auprès de la restauration collective
- travail de communication sur la démarche

Contenu de la charte : élevage de ruminants

Assolement :

- Part minimum de surfaces en herbe et max en maïs
- Assolement minimum de 3 cultures / exploitation
- Rotations minimum de 3 cultures / parcelle
- 20 % mini de légumineuses

Autonomie :

- Niveau maximum d'achats de concentrés
- Autosuffisance en fourrage

Contenu de la charte : élevage de ruminants

Protection des sols :

- Plastique interdite

Fertilisation :

- Plafonds de fertilisation (azote total, org. et min.)

Traitements phytosanitaires :

- Traitements limités sur céréales, cultures arables et prairies
- Liste de substances interdites (dont enrobage des semences insecticides)
- Interdits sur prairies naturelles
- Destruction mécanique des couverts hivernaux
- 0 pesticide aux abords des bâtiments

Contenu de la charte : élevage de ruminants

Biodiversité :

- Conservation / plantation de haies
- Nouveaux drainages interdits en zone humide
- 0 OGM (alimentation et cultures)

Élevage :

- Animaux éligibles: femelles entre 4 et 8 ans, veaux sous la mère (label rouge), bœufs (>30 mois)
- Antibiotiques : selon Cahier des Charges Agriculture Biologique
- Interdiction farines animales + hormones de croissance

Contenu de la charte : Grandes cultures

Assolement :

- 20 % mini de légumineuses ou protéagineuses
- 3 familles de cultures minimum
- Rotations minimum de 4 cultures / parcelle
⇒Autonomie et Biodiversité

Protection des sols :

- Plasticulture interdite

Fertilisation :

- Plafonds de fertilisation (azote total)

Contenu de la charte : Grandes Cultures

Traitements phytosanitaires :

- Traitements limités sur céréales, cultures arables et prairies
- Liste de substances interdites (dont enrobage des semences)
- Interdits sur prairies naturelles
- Destruction mécanique des couverts hivernaux
- 0 pesticide aux abords des bâtiments

Biodiversité :

- Conservation / plantation de haies
- Nouveaux drainages interdits

Contenu de la charte : Hors sol

Respect cdc Label Rouge

Qualité de l'eau :

- Aménagements sur les parcours
- 0 pesticide aux abords des bâtiments

0 OGM (alimentation)

Autonomie : vers l'autosuffisance ou approvisionnement local bio/durable

Bien-être animal : privilégier l'élevage de porcs sur paille

Contenu de la charte : Maraîchage

Assolement :

- Rotations (pas de retour avant 3 ans)
- Couverture du sol en interculture

Irrigation :

- Bonnes pratiques
- Cultures hydroponiques interdites

Fertilisation :

- Analyses de sols
- Référentiel de fertilisation

Contenu de la charte : Maraîchage

Traitements phytosanitaires :

- Liste de substances interdites (dont enrobage des semences, défanage chimique...)
- Bonnes pratiques encouragées (désherbage mécanique, lutte biologique intégrée)
- Traitements limités et en rattrapage (sauf ceux autorisés en AB)
- Respect délai traitement avant récolte
- Traitement après récolte interdit
- 0 pesticide aux abords des bâtiments

Contenu de la charte : Maraîchage

Biodiversité :

- Conservation / plantation de haies
- Nouveaux drainages interdits
- 0 OGM (alimentation et cultures)

Territoire et responsabilité sociale :

- Approvisionnement « local » en plants
- Respect des conditions de travail saisonnier